

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 16 mars 2015, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire suppléant M. Gabriel Parent.

Absences motivées :

Le maire M. Guy Pilon et le conseiller M. Rénald Gabriele.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

15-03-232 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 16 mars 2015 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant les points suivants :

- 5.4 Cautionnement / Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes /
Changement d'institution financière
- 7.10 Service du développement et de l'aménagement du territoire /
Embauche temporaire / Inspecteur à la réglementation ou inspecteur
municipal 1

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

- 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 2 mars 2015

3. Période de questions

4. Affaires du Conseil

- 4.1 Appui à la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire
- 4.2 Société nationale des Québécois du Suroît / Gala Mérite en histoire 2015
/ Aide financière
- 4.3 Société de sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc à Vaudreuil-
Dorion / Souper gastronomique *Hymne au printemps* 2015 /
Achat de billets
- 4.4 Union des municipalités du Québec / Assises annuelles 2015

5. Greffe et affaires juridiques

- 5.1 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1704 / Financement /
Programme de mise aux normes des installations septiques /
Partie du district Quinchien (Règlement n° 1695)
- 5.2 Toponymie / Modification / Adresse de propriété / 2815, rue du Cardinal /
Lot 1 830 840

6. Finances et trésorerie

6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 27 février 2015

7. Ressources humaines

- 7.1 Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Journaliers étudiants / Période estivale 2015
- 7.2 Lettre de consentement à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 1432 / Retraite progressive / Autorisation de signature
- 7.3 Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Concierge
- 7.4 Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Coordinatrice des camps
- 7.5 Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire / Création de poste / Responsable de site
- 7.6 Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Responsables de site
- 7.7 Service de sécurité incendie / Embauche à titre régulier / Technicien en prévention des incendies
- 7.8 Service de sécurité incendie / Cessation d'emploi / Brigadière scolaire (sur appel)
- 7.9 Divers services / Embauche temporaire / Secrétaire-réceptionniste ou agente de bureau 2

8. Communications

9. Informatique et géomatique

10. Arts et culture

11. Loisirs et vie communautaire

11.1 Association de football les Patriotes de l'Ouest / Inscriptions 2014 / Remboursement

12. Protection publique

12.1 Entente / Fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT) / Municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Autorisation de signature

13. Travaux publics

- 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-07 / Fourniture d'un véhicule hybride
- 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-10 / Fourniture d'une camionnette
- 13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-11 / Fourniture d'une mini fourgonnette
- 13.5 Circulation / Arrêt obligatoire / Rue Bellerive
- 13.6 Circulation / Interdiction de stationnement / Rue Meloche

14. Eaux

15. Services techniques

- 15.1 Ordres de changement n^{os} 3 et 6 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1689.02 / Entrepreneur général / Plans et devis / Surveillance / Élargissement d'une partie du chemin Dumberry / Conduite pluviale / Pavage, bordures, trottoirs, voie cyclable, éclairage et feux de circulation / Règlement n° 1689
- 15.2 Rejet des soumissions / Appel d'offres n° 401-110-15-R1670.01 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Réhabilitation du réseau routier et travaux connexes / Partie des rues Joseph-Carrier, F.-X.-Tessier, Marie-Curie et Aimé-Vincent / Rues John-Desjardins et Adrien-Patenaude / Règlement n° 1670

- 15.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-R1682.01 / Services municipaux du projet « Place 20-30-40 » - phase 12 / Règlements n^{os} 1681 et 1682
- 15.5 Entente de collaboration avec le MTQ / Ouverture d'un accès commercial (entrée/sortie) / Ajout de voies de virage / Modification du marquage / Réaménagement de l'éclairage routier existant / Implantation d'un système de feux de circulation / Intersection du chemin Dumberry et de l'avenue Saint-Charles / Autorisation de signature

16. Urbanisme

17. Environnement

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1275-225 / Autorisation / Développement immobilier de type mixte, compact et à échelle humaine / Modification des usages et normes dans la zone C2-716 / Secteur du boulevard Harwood, de l'avenue Ranger et des rues Chicoine et Ange-Émile-Séguin
- 18.2 Adoption second projet / Règlement n° 1275-226 / Autorisation / Terrasses extérieures / Zone C3-123 / Secteur de l'avenue Saint-Charles et du chemin Dumberry
- 18.3 Adoption avec changement / Règlement n° 1705 / Protocole d'entente / Vaudreuil Immobilco inc. / Projet « Place 20-30-40 » / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Services municipaux, de fondation de rue et travaux connexes de la phase 13 / Pavage, bordures, éclairage et travaux connexes des phases 12 et 13 / Secteur de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1275-224 / Modification des usages autorisés / Zone C2-604 / Secteur de l'avenue Charbonneau et de la rue Valois
- 18.5 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-227 / Création de la nouvelle zone H3-455 / Autorisation / Développement domiciliaire de type multifamilial horizontal / Secteur des rues des Nénuphars et des Dahlias
- 18.6 Avis de motion / Règlement n° 1275-227 / Création de la nouvelle zone H3-455 / Autorisation / Développement domiciliaire de type multifamilial horizontal / Secteur des rues des Nénuphars et des Dahlias

19. Direction générale

- 19.1 Autorisation de la Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

15-03-233 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire du 2 mars 2015 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

15-03-234 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

15-03-235 Appui à la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire

CONSIDÉRANT que la *Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire* aura lieu du 27 avril au 3 mai 2015;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain demande à la Ville de Vaudreuil-Dorion d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

D'APPUYER la *Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire* qui se déroulera du 27 avril au 3 mai 2015 à l'échelle nationale.

« ADOPTÉE »

15-03-236 Société nationale des Québécois du Suroît / Gala Mérite en histoire 2015 / Aide financière

CONSIDÉRANT que le Gala Mérite en histoire vise à promouvoir l'intérêt, le goût et la connaissance de l'histoire du Québec auprès des jeunes, à valoriser l'enseignement de l'histoire, promouvoir et valoriser l'histoire locale, régionale et nationale du Québec et à souligner le travail des élèves méritants;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 500 \$ soit versé à la Société nationale des Québécois du Suroît à titre d'aide financière dans le cadre du Gala Mérite en histoire qui se tiendra le 6 avril 2015 à Vaudreuil-Dorion;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-03-237 Société de sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc à Vaudreuil-Dorion / Souper gastronomique *Hymne au printemps* 2015 / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper gastronomique *Hymne au printemps* organisé par la Société de sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc à Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de 4 billets au montant de 150 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le souper gastronomique *Hymne au printemps* au profit de la Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil qui se tiendra le 29 avril 2015;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-03-238 Union des municipalités du Québec / Assises annuelles 2015

CONSIDÉRANT la tenue des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec les 21, 22 et 23 mai 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'inscription et la participation du maire et de tous les membres du Conseil aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se dérouleront au Centre des congrès de Montréal les 21, 22 et 23 mai 2015;

QUE la Ville accepte de défrayer le coût d'inscription au montant de 925 \$ par délégué, taxes applicables non comprises;

QUE les dépenses réellement encourues par les délégués à cette fin leur soient remboursées sur présentation d'un état accompagné des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-03-239 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1704 / Financement / Programme de mise aux normes des installations septiques / Partie du district Quinchien (Règlement n° 1695)

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 16 février 2015, le Règlement n° 1704 intitulé :

« Règlement décrétant une dépense et un emprunt d'un million deux cent cinquante-cinq mille dollars (1 255 000 \$) aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques d'une partie du district Quinchien adopté par le Règlement n° 1695 »;

CONSIDÉRANT qu'une erreur matérielle s'est produite au moment de la confection du règlement dans le préambule;

CONSIDÉRANT que le greffier peut, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, corriger un règlement affecté d'une erreur matérielle;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par le greffier le 27 février 2015 afin de corriger le Règlement n° 1704 en y ajoutant :

- la mention « 2 février 2015 » dans le dernier « ATTENDU » du préambule à la suite de l'expression « la séance du »;
- un point-virgule à la fin de ce même paragraphe;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction du Règlement n° 1704 donné par le greffier le 27 février 2015.

« ADOPTÉE »

15-03-240 Toponymie / Modification / Adresse de propriété / 2815, rue du Cardinal / Lot 1 830 840

CONSIDÉRANT une demande formulée par le propriétaire pour la modification de l'adresse identifiant l'immeuble sis au 2815, rue du Cardinal;

CONSIDÉRANT que le lot 1 830 840 sur lequel se trouve l'immeuble identifié ci-dessus est un lot transversal et que le stationnement pour accéder à l'entrée principale a été aménagé à partir de la rue des Alouettes;

CONSIDÉRANT que la partie du terrain adjacente à la rue du Cardinal est entièrement gazonnée et aménagée comme cour arrière;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'adresse de la propriété suivante soit modifiée comme suit :

Lot	Matricule	Ancienne adresse	Nouvelle adresse
1 830 840	5830-32-2008	2815, rue du Cardinal	2816, rue des Alouettes

QUE ce changement prenne effet en date de la présente résolution;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Postes Canada ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

15-03-241 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 27 février 2015

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 27 février 2015 totalisant un montant de 3 292 653,51 \$.

15-03-242 Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Journaliers étudiants / Période estivale 2015

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre au sein de la division – Sports et logistique du Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire pour la période estivale 2015;

CONSIDÉRANT les appréciations de rendement favorables de M. Marc Brunet, chef de division - Sports et logistique, en date du 13 novembre 2014;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de MM. Ianick Calamia, Alexandre Fortier, Jesse Barker et Samuel McRae à titre de journaliers étudiants (préposés aux terrains sportifs et support aux événements) au sein du Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire, selon les besoins du service et sans horaire fixe, pour la période comprise entre le 15 avril et le 15 octobre 2015, et ce, au salaire prévu à l'annexe C « Salarié étudiant » de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-03-243 Lettre de consentement à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 1432 / Retraite progressive / Autorisation de signature

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le directeur général, la directrice du Service des ressources humaines et la chef de section – Services au public à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre de consentement à intervenir entre la Ville de Vaudreuil-Dorion, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 1432 ainsi qu'une salariée dans le cadre d'une retraite progressive.

« ADOPTÉE »

**15-03-244 Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire /
Embauche temporaire / Concierge**

CONSIDÉRANT les besoins au sein de la division – Sports et logistique du Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT l'appréciation de rendement favorable de M. Marc Brunet, chef de division – Sports et logistique, en date du 17 décembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de M^{me} Marie-Josée Séracino à titre de concierge au sein du Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire pour la période comprise entre le 22 mars et le 23 décembre 2015, et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 6 » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-03-245 Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire /
Embauche temporaire / Coordinatrice des camps**

CONSIDÉRANT l'absence de la coordinatrice des camps au sein du Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M^{me} Catherine Boyer-Dandurand, chef de division – Loisirs au sein du Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire, en date du 26 février 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de M^{me} Geneviève Lalande-Bernatchez au poste de coordinatrice des camps au sein du Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire, et ce, pour la période comprise entre le 30 mars et le 21 août 2015, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 9 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-03-246 Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire /
Création de poste / Responsable de site**

CONSIDÉRANT la lettre de consentement relative au projet pilote concernant l'embauche de responsables de site dans le cadre de l'organisation du travail du camp de jour offert par l'organisme Animation Jeunesse Vaudreuil-Dorion en date du 24 mai 2012;

CONSIDÉRANT la reconduction de ladite lettre de consentement au cours des périodes estivales 2013 et 2014 en vertu des résolutions 13-01-033 et 14-03-202;

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels récurrents au sein de la division - Loisirs du Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire justifiant la création d'un poste de responsable de site;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Michel Vallée, directeur du Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire, en date du 2 mars 2015;

CONSIDÉRANT l'évaluation du poste de responsable de site réalisée conjointement par les représentants des parties syndicale et patronale le 4 mars 2015;

CONSIDÉRANT le formulaire dûment signé par les représentants de chacune des parties le 4 mars 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la création du poste de responsable de site au sein de la division – Loisirs du Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire et que le salaire octroyé pour ce poste soit positionné à la classe 5 de l'échelle salariale de la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur, et ce, conformément à l'évaluation réalisée conjointement par les parties patronale et syndicale;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-03-247 Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire /
Embauches temporaires / Responsables de site**

CONSIDÉRANT la création du poste de responsable de site au sein du Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire en vertu de la résolution 15-03-246;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 4 mars 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de M^{mes} Chanel Boucher, Christine Chamberland et Maude Gagné ainsi que de M. Olivier Laberge-Allard aux postes de responsables de site au sein du Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire, et ce, pour la période comprise entre le 17 mars et le 1^{er} septembre 2015, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 5 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-03-248 Service de sécurité incendie / Embauche à titre régulier / Technicien en
prévention des incendies**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 19 février 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Philippe Richard au poste régulier à temps complet de technicien en prévention des incendies au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 17 mars 2015, au salaire prévu à l'annexe « C - classe 9 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M. Richard devra compléter une période d'essai de 960 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient transmises à M. Richard;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-03-249 Service de sécurité incendie / Cessation d'emploi / Brigadière scolaire (sur appel)

CONSIDÉRANT la correspondance adressée à M^{me} Anita Trzesniowska en date du 4 février 2015;

CONSIDÉRANT l'absence de réponse de la part de M^{me} Trzesniowska;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville mette fin au lien d'emploi entre M^{me} Anita Trzesniowska et la Ville de Vaudreuil-Dorion, et ce, à compter du 9 mars 2015.

« ADOPTÉE »

15-03-250 Divers services / Embauche temporaire / Secrétaire-réceptionniste ou agente de bureau 2

CONSIDÉRANT les besoins en personnel administratif afin de pallier à divers remplacements;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire, lorsque les besoins le justifient, de M^{me} Lorraine D'Aoust à titre de secrétaire-réceptionniste ou d'agente de bureau 2 auprès de divers services, pour la période comprise entre le 24 février 2015 et le 31 janvier 2016, et ce, selon les crédits disponibles au budget en vigueur;

QU'il est entendu que les directeurs de service, ou leurs représentants, s'engagent à compléter et à soumettre à la Direction générale le formulaire « Demande d'approbation d'embauche temporaire » chaque fois que les besoins le justifient et qu'une copie dudit formulaire soit déposée au Service des ressources humaines.

« ADOPTÉE »

15-03-251 Association de football les Patriotes de l'Ouest / Inscriptions 2014 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville visant à offrir une aide financière à l'inscription aux activités sportives des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'Association de football les Patriotes de l'Ouest a déposé au Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire la liste de ses participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville rembourse à l'Association de football les Patriotes de l'Ouest une somme maximale de 3 412,50 \$ pour les frais d'inscription de la saison 2014;

Certificat de crédits suffisants émis (budget 2014).

« ADOPTÉE »

15-03-252 Entente / Fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT) / Municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT les obligations et exigences contenues à la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4);

CONSIDÉRANT les objectifs prévus à la première génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie adoptée par l'autorité régionale en juin 2010 et plus particulièrement l'objectif n°5 des orientations ministérielles concernant les autres risques;

CONSIDÉRANT que la deuxième génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie sera adoptée par l'autorité régionale ultérieurement;

CONSIDÉRANT qu'en 2009, les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges signaient une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'actualiser l'aide offerte pour l'intervention spécialisée en matière dangereuse afin de tenir compte des nouvelles exigences susmentionnées;

CONSIDÉRANT les pouvoirs prévus aux articles 468 à 468.9 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), aux articles 569 à 578 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente d'intervention en matière de services spécialisés de protection incendie;

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie de la Ville de Vaudreuil-Dorion est actuellement le seul service sur l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges doté d'équipes spécialisées pour les interventions en présence de matières dangereuses (HAZMAT);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de proposer aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges la signature d'une entente où la Ville de Vaudreuil-Dorion, par l'entremise de son Service de sécurité incendie, s'engage à fournir sur demande de celles-ci les ressources humaines et matérielles qu'elle a en sa possession pour répondre à toute demande d'assistance concernant les cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses;

CONSIDÉRANT que cette entente est établie selon un partage des coûts équitable pour financer cette spécialité, le tout suivant un calcul basé sur la population, le territoire et la richesse foncière uniformisée des 20 municipalités restantes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que les municipalités qui ne désirent pas adhérer à cette entente seront soumises au Règlement n° 1480 sur la tarification pour la fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges se sont déjà prononcées en faveur de ladite entente;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville offre, par l'entremise de son Service de sécurité incendie, la fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT) aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges désireuses de s'en prévaloir et ayant signé l'entente;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, avec les municipalités participantes, une entente relative à la fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT), dont les termes et conditions apparaissent au projet d'entente daté de mars 2015, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elles adoptent une résolution pour adhérer à ladite entente.

« ADOPTÉE »

15-03-253 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-07 / Fourniture d'un véhicule hybride

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'un véhicule Ford Fusion SE hybride, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 3 mars 2015 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-15-07;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Chartrand Ford (Ventes) inc., 1610, boulevard Saint-Martin Est, Laval (Québec), H7G 4W6, pour la fourniture d'un véhicule Ford Fusion SE hybride neuf, année 2015 ou plus récent, et ce, pour un montant de 30 437,33 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-15-07;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de sept ans.

« ADOPTÉE »

15-03-254 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-10 / Fourniture d'une camionnette

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'une camionnette Ford F-150 ou l'équivalent, cinq soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 3 mars 2015 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-15-10;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), 7315, boulevard Newman, LaSalle (Québec), H8N 2K3, pour la fourniture d'une camionnette Dodge RAM 1500 SXT neuve, cabine d'équipe, quatre roues motrices, année 2015, et ce, pour un montant de 36 030,87 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-15-10;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de sept ans.

« ADOPTÉE »

15-03-255 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-11 / Fourniture d'une mini fourgonnette

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'une mini fourgonnette Dodge Grand Caravan ou l'équivalent, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 3 mars 2015 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-15-11;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Donnacona Chrysler, 160, rue Commerciale, Donnacona (Québec), G3M 1W1, pour la fourniture d'une mini fourgonnette Dodge Grand Caravan neuve, ensemble valeur plus, année 2015, et ce, pour un montant de 23 891,81 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-15-11;

QUE la Ville accepte l'offre pour l'équipement vendu en retour, soit une camionnette Ford Ranger, année 2002, équipement n° 2105, et ce, pour un montant de 1 724,63 \$, incluant les taxes applicables;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de sept ans.

« ADOPTÉE »

15-03-256 Circulation / Arrêt obligatoire / Rue Bellerive

CONSIDÉRANT une demande pour l'ajout d'un arrêt obligatoire sur la rue Bellerive, en direction sud, à l'intersection de la rue Asselin;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 21 janvier 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur la rue Bellerive, en direction sud, à l'intersection de la rue Asselin;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

15-03-257 Circulation / Interdiction de stationnement / Rue Meloche

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète l'interdiction de stationnement des véhicules routiers du 1^{er} décembre au 1^{er} avril sur les deux cotés de la rue Meloche, et ce, à partir de la ligne séparatrice entre les immeubles portant les numéros 264 et 268 vers le sud jusqu'à la route De Lotbinière;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

15-03-258 Ordres de changement n^{os} 3 et 6 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1689.02 / Entrepreneur général / Plans et devis / Surveillance / Élargissement d'une partie du chemin Dumberry / Conduite pluviale / Pavage, bordures, trottoirs, voie cyclable, éclairage et feux de circulation / Règlement n° 1689

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{os} 3 et 6 de l'entrepreneur général reliés au projet « Élargissement d'une partie du chemin Dumberry, ajout de conduite pluviale, pavage, bordures, trottoirs, voie cyclable, éclairage, feux de circulation et travaux connexes – appel d'offres n^o 401-110-14-R1689.02 » totalisant un montant de 17 572,23 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n^o 1689.

« ADOPTÉE »

15-03-259 Rejet des soumissions / Appel d'offres n^o 401-110-15-R1670.01 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Réhabilitation du réseau routier et travaux connexes / Partie des rues Joseph-Carrier, F.-X.-Tessier, Marie-Curie et Aimé-Vincent / Rues John-Desjardins et Adrien-Patenaude / Règlement n^o 1670

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public régionalisé pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réhabilitation du réseau routier, incluant tous les travaux connexes, d'une partie des rues Joseph-Carrier, F.-X.-Tessier, Marie-Curie et Aimé-Vincent et des rues John-Desjardins et Adrien-Patenaude, trois soumissions ont été reçues, au plus tard à 14 h, le 5 mars 2015;

CONSIDÉRANT le retrait du Règlement n^o 1670 en vertu de la résolution 15-03-227 adoptée le 2 mars 2015;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite reporter le projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville rejette les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres n^o 401-110-15-R1670.01.

« ADOPTÉE »

15-03-260 Adjudication de contrat / Appel d'offres n^o 401-110-15-R1682.01 / Services municipaux du projet « Place 20-30-40 » - phase 12 / Règlements n^{os} 1681 et 1682

CONSIDÉRANT le Règlement n^o 1681 autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Vaudreuil Immobilco inc. » en vue de la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction des services municipaux, de voirie et d'aménagement de bassins de rétention du projet « Place 20-30-40 » - phase 12, y incluant tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT le Règlement d'emprunt n^o 1682 autorisant la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction des services municipaux, de voirie et d'aménagement de bassins de rétention du projet « Place 20-30-40 » – phase 12, y incluant tous les travaux connexes, en décrétant une dépense totale de 913 000 \$ et un emprunt de 177 000 \$ à ces fins;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services municipaux du projet « Place 20-30-40 » – phase 12, 14 soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 6 mars 2015 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par la firme CDGU inc.;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n^o 401-110-15-R1682.01;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Excavations Gilbert Théorêt inc. 124, rue Huot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 7Z8, pour les services municipaux du projet « Place 20-30-40 » – phase 12, et ce, pour un montant de 644 734,96 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-15-R1682.01;

QUE le présent contrat soit adjugé conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt n° 1682 et à la signature du protocole d'entente prévu par le Règlement n° 1681.

« ADOPTÉE »

15-03-261 Entente de collaboration avec le MTQ / Ouverture d'un accès commercial (entrée/sortie) / Ajout de voies de virage / Modification du marquage / Réaménagement de l'éclairage routier existant / Implantation d'un système de feux de circulation / Intersection du chemin Dumberry et de l'avenue Saint-Charles / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'opportunité de conclure une entente de collaboration avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) visant l'ouverture d'un accès commercial (entrée/sortie) sur l'avenue Saint-Charles, l'ajout de voies de virage, la modification du marquage, le réaménagement de l'éclairage routier existant et l'implantation d'un système de feux de circulation à l'intersection du chemin Dumberry et de l'avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de collaboration avec le MTQ portant le numéro 201224 visant l'ouverture d'un accès commercial (entrée/sortie) sur l'avenue Saint-Charles, l'ajout de voies de virage, la modification du marquage, le réaménagement de l'éclairage routier existant et l'implantation d'un système de feux de circulation à l'intersection du chemin Dumberry et de l'avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion dont le contenu sera substantiellement conforme au projet daté du 13 mars 2015.

« ADOPTÉE »

15-03-262 Adoption / Règlement n° 1275-225 / Autorisation / Développement immobilier de type mixte, compact et à échelle humaine / Modification des usages et normes dans la zone C2-716 / Secteur du boulevard Harwood, de l'avenue Ranger et des rues Chicoine et Ange-Émile-Séguin

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 16 février 2015 un premier projet de règlement portant le n° 1275-225 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 2 mars 2015 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 2 mars 2015 un second projet de règlement identique au premier;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-225 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-225 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre un développement immobilier de type mixte, compact et à échelle humaine et de modifier les usages et normes dans la zone C2-716 ».

« ADOPTÉE »

15-03-263 Adoption second projet / Règlement n° 1275-226 / Autorisation / Terrasses extérieures / Zone C3-123 / Secteur de l'avenue Saint-Charles et du chemin Dumberry

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 2 mars 2015 un premier projet de règlement portant le n° 1275-226 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 16 mars 2015 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-226 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser les terrasses extérieures dans la zone C3-123 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

15-03-264 Adoption avec changement / Règlement n° 1705 / Protocole d'entente / Vaudreuil Immobilco inc. / Projet « Place 20-30-40 » / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Services municipaux, de fondation de rue et travaux connexes de la phase 13 / Pavage, bordures, éclairage et travaux connexes des phases 12 et 13 / Secteur de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1705 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté avec changement, soit le retrait des travaux de pavage, bordures et éclairage de la phase 12, le Règlement n° 1705 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Vaudreuil Immobilco inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de fondation de rue de la phase 13 du projet « Place 20-30-40 » ainsi que les travaux de pavage, bordures et éclairage des phases 12 et 13 du projet « Place 20-30-40 », y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes ».

« ADOPTÉE »

15-03-265 Adoption / Règlement n° 1275-224 / Modification des usages autorisés / Zone C2-604 / Secteur de l'avenue Charbonneau et de la rue Valois

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 2 février 2015 un premier projet de règlement portant le n° 1275-224 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 16 février 2015 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 16 février 2015 un second projet de règlement identique au premier;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-224 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-224 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les usages autorisés dans la zone C2-604 ».

« ADOPTÉE »

15-03-266 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-227 / Création de la nouvelle zone H3-455 / Autorisation / Développement domiciliaire de type multifamilial horizontal / Secteur des rues des Nénuphars et des Dahlias

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-227 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer la nouvelle zone H3-455 permettant un développement domiciliaire de type multifamilial horizontal »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 7 avril 2015 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

15-03-267 Avis de motion / Règlement n° 1275-227 / Création de la nouvelle zone H3-455 / Autorisation / Développement domiciliaire de type multifamilial horizontal / Secteur des rues des Nénuphars et des Dahlias

La conseillère M^{me} Céline Chartier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer la nouvelle zone H3-455 permettant un développement domiciliaire de type multifamilial horizontal.

15-03-268 Autorisation de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

D'ENTÉRINER l'autorisation suivante accordée par la Direction générale :

- Collecte de bouteilles consignées de porte-à-porte le 11 avril 2015 par les Scouts 19^e Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

15-03-269 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

15-03-270 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

15-03-271 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 22 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Gabriel Parent, maire suppléant

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier